



Le + syndical
INFOS+ 16 Juin 2016

Spécial horaires maintenance.

C'est un sujet qui fait beaucoup parler. Faisons le point.

75 réunions organisées par la direction ont permis de recueillir les souhaits et les impératifs des techniciens de maintenance. Près de la moitié des techniciens ont participé à cette démarche. La synthèse a été faite objectivement par les RH en charge du dossier.

Les organisations syndicales signataires de l'accord "bien être au travail " ont suivi toute la démarche et l'avancement de ce projet.

Nous pouvons comprendre la frustration de quelques uns qui auraient voulu avoir un poste de nuit fixe mais au final il fallait tenir compte de l'avis de la majorité des techniciens qui voulaient d'abord ne pas y perdre financièrement.

Au final, un accord a été écrit pour officialiser l'organisations des horaires sur 12 semaines.

A ce jour, 3 organisations syndicales CFTC, FO et CFE-CGC ont signé cet accord. Ces organisations représentent plus de 30% des voix aux dernières élections professionnelles. Légalement l'accord peut donc s'appliquer.

La direction s'est impliquée dernièrement , en l'occurrence le Sénior Vice-Président, lors de réunions avec l'ensemble du personnel maintenance pour expliquer le choix fait et recueillir les derniers avis ou commentaires.

Maintenant, il est temps d'appliquer l'accord ,et c'est à la direction de le faire, car les techniciens ont besoin de connaître l'organisation qui sera en vigueur après le shut down pour régler leur organisation personnelle. **Le suspense n'a que trop duré.**

En réalité, Il n'y a qu'un seul choix car :

- la méthode employée était bonne puisqu'elle a impliqué un grand nombre de techniciens,
- la synthèse était sincère et aucune solution n'a été éliminée à priori,
- la communication était d'un bon niveau .

La seule crainte qui subsiste est que le management ne respecte pas ses engagements . Cette méfiance n'est qu'une conséquence du passé car avec cette démarche on passe d'un système autoritaire ou tout était décidé en haut, à un système qui vise à être plus participatif. Il faut une période d'adaptation !

En fait , le choix est simple puisqu'il n'y en a pas !

Un accord a été mis en place, les conditions légales sont respectées, il doit donc être appliqué et dans les plus brefs délais.

C'est la démocratie sociale .

On met en application cet accord et puis les organisations syndicales, avec la direction, au cours des réunions de suivi feront respecter les engagements pris par les managers de la maintenance.

C'est aussi simple que cela et cela contribue au dialogue social.

Négocier puis valider des accords, suivre l'application de ceux-ci, n'est ce pas cela qu'on doit attendre d'une organisation syndicale ?

La CFE-CGC, le seul syndicat catégoriel au service exclusif des 2^{ème} et 3^{ème} collèges.

Vos interlocuteurs : Frédéric DESMET – Olivier VANSPEYBROECK – David SOULIER – Dominique BISIAUX.